

Je soussigné(e) demande mon adhésion au  
**TOURING PEDESTRE AMIENOIS**

Association fédérée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre sous le N° 00803.

|                          | nom | prénom | date de naissance | N° de ☎ |
|--------------------------|-----|--------|-------------------|---------|
| Mme/Mlle/Mr              |     |        | / /               |         |
| Conjoint                 |     |        | / /               |         |
| Enfant mineur            |     |        | / /               |         |
| Enfant mineur            |     |        | / /               |         |
| Adresse Postale complète |     |        |                   |         |
| Adresse électronique     |     |        |                   |         |

|  |         |  |                                       |         |  |
|--|---------|--|---------------------------------------|---------|--|
| - Individuelle Responsabilité civile.    | 31,50 € |  | - Familiale Responsabilité civile.    | 58,00 € |  |
| - Individuelle RC + Accidents corporels. | 33,50 € |  | - Familiale RC + Accidents corporels. | 62,00 € |  |
| - Individuelle licencié autre club       | 18,00 € |  | - Familiale licencié autre club       | 24,00 € |  |

*pour les licences - non pratiquants et mono parentales et autres - voir les responsables de l'association*

- Si je souhaite m'abonner à PASSION - RANDO j'ajoute 6 € à mon chèque et je coche la case suivante >>>

**LE CERTIFICAT MEDICAL est OBLIGATOIRE :**



Extrait du règlement médical de la FFRP : « Article 6.1. « Toute **demande ou renouvellement** de licence sportive est subordonné à la production d'un **certificat médical** attestant de la **non contre-indication absolue ou relative** à la pratique de la randonnée pédestre. »

*(autant de certificats que de personnes inscrites pour les licences familiales)*

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

**LES ALERTES METEO et le TOURING PEDESTRE AMIENOIS :**



*En cas d'alerte météo (rouge ou orange), le TPA annule systématiquement les manifestations dont il est l'organisateur (sorties - balisage - réunions - AG - etc.), ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou seulement une partie de celle-ci). Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de réalisation de la manifestation. Aucun animateur, ni responsable de l'association ne sera présent sur place.*

**fait à :**

**le :**

**signature :** (mention manuscrite « lu et approuvé »)

Bulletin à retourner avec le certificat médical et le règlement à l'ordre du TPA, à l'adresse suivante:

**Monsieur Gérard CZAJCZYNSKI**  
424 RUE DES TULIPES  
80470 SAINT SAUVEUR

## L'association

Créé en 1983, le Touring Pédestre Amiénois est une association régie par la Loi du 01 juillet 1901. Elle s'est donnée pour but

- La pratique en toutes saisons de la randonnée pédestre
- L'enseignement relatif à cette discipline
- La sauvegarde et la protection de l'espace naturel
- Elle participe activement à l'élaboration et à l'entretien des sentiers du département avec son équipe de baliseurs

## Les activités

Le Touring Pédestre Amiénois propose, tout au long de l'année, des sorties régulières, en général trois dimanches et deux mercredis par mois.

Ces sorties ont lieu sur la matinée les dimanches et sur l'après midi les mercredis.

Le rendez vous est fixé à 08 heures 45 avec un départ à 09 heures précises le dimanche ou 13 heures 45 avec un départ à 14 heures le mercredi.

Les "petites randonnées" ont une longueur d'environ 12 ou 13 km.

Les "grandes randonnées" ont une longueur d'environ 15 à 19 km.

Il propose également plusieurs fois dans l'année des randonnées de la journée, de 25 à 30 km environ. Ce jour là, le repas est tiré du sac à dos ou du coffre de voiture.

Une rando-resto est organisée chaque année, pour permettre aux adhérents de se retrouver dans une ambiance festive.

## Le programme des sorties

Le programme des sorties est établi trimestriellement par les animateurs de l'association.

Il est remis aux adhérents lors d'une sortie ou bien adressé par mail ou courrier, il est également disponible sur ce site.

Il précise:

- le jour et le lieu de sortie
- la distance
- la situation par rapport à Amiens
- l'heure et le lieu de rendez-vous
- Le nom de l'animateur

## Les sorties interclubs

Le Touring Pédestre Amiénois met à son programme les sorties inter-clubs du département.

Au printemps et en automne il propose les mini marathons interclubs.

Au printemps le train nous emmène à Ailly sur Noye pour un retour à Amiens par les sentiers de 28 Km.

En automne le train nous emmène à Corbie pour un retour à Amiens par les sentiers de 28 Km, en traversant les hortillons.

Ces jours là, le repas est tiré du sac à dos.

Le TPA participe aux rassemblements organisés par les autres clubs du département, ainsi qu'aux manifestations départementales et nationales de la FFRandonnée.

En cas d'alerte météo (rouge et orange), le TPA annule systématiquement les manifestations dont il est l'organisateur (sorties - balisage - réunions - AG - etc...), ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou une partie de celle ci). Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de réalisation de la manifestation. Aucun animateur, ni responsable de l'association ne sera présent sur place.